N° 18 09 06

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-six septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, RUSSELL, CHUPIN, ROBIN, BERTHELIER, CORNETI.

Date de convocation

20 septembre 2018

A l'exception de : Mesdames CARNAC et HUCHET, Monsieur DUBOIS.
Madame DESSAUVAGES a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE.
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur BELLIOT a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Madame BERTHELIER.

Date du Conseil Municipal

26 SEPTEMBRE 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 22

Votants ----- 30

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame RUSSELL est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

6/ EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La présente décision modificative est la seconde modification apportée au budget primitif 2018 et ne concerne que le budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	-100 675,00	chap. 73	Impôts et taxes	-102 673,00
chap. 014	Atténuations de produits	-16 297,00	chap. 74	Dotations et participations	-33 037,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	-1 373,00			
	Total Dépenses réelles	**-118 345,00**		**Total Recettes réelles**	**-135 710,00**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 023	Virement à la section d'investissement	-17 365,00			
	Total Dépenses d'ordre	**-17 365,00**		**Total Recettes d'ordre**	**0,00**
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**-135 710,00**		**TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**-135 710,00**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 23	Immobilisations en cours	200 000,00	chap. 13	Subventions d' investissement reçues	13 990,00
chap. 020	Dépenses imprévues	-203 375,00			
	Total Dépenses réelles	**-3 375,00**		**Total Recettes réelles**	**13 990,00**
OPERATIONS D'ORDRE					
			chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	-17 365,00
	Total Dépenses d'ordre	**0,00**		**Total Recettes d'ordre**	**-17 365,00**
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**-3 375,00**		**TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT**	**-3 375,00**

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

MAIRIE DE PORNICHET * LOIRE-ATLANTIQUE

La présente décision modificative présente un triple objet :
- La prise en compte des charges transférées à la CARENE au titre des eaux pluviales entrainant une diminution de 102 048 € des chapitres « charges à caractère général » et « Autres charges de gestion courante » et de l'attribution de compensation (chapitre « impôts et taxes »).
- L'actualisation des crédits de paiement pour le projet écoles : + 200 000 €.
- L'intégration des notifications fiscales intervenues depuis le vote du budget supplémentaire (FPIC : - 16 K€, DSC : - 1 K€, DCRTP : - 33 K€, amendes de police : + 14 K€).

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par la diminution du chapitre de la section d'investissement « dépenses imprévues ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu les instructions budgétaires et comptables M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
⇨Vu la délibération n°17.12.09 en date du 20 décembre 2017 adoptant le budget primitif,
⇨Vu la délibération n°18.05.14 en date du 30 mai 2018 approuvant le budget supplémentaire,
⇨Vu l'avis de la Commission finances en date du 19 septembre 2018,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

➢ la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à – 135 710 € : approbation par 25 votes pour et 5 abstentions (Monsieur ROBIN, Monsieur BELLIOT, Madame BERTHELIER, Monsieur TRICHET et Monsieur CORNETI).

➢ la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à – 3 375 € : approbation par 25 votes pour et 5 abstentions (Monsieur ROBIN, Monsieur BELLIOT, Madame BERTHELIER, Monsieur TRICHET et Monsieur CORNETI).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 5 (M. Robin, M. Belliot, Mme Berthelier, M. Trichet et M. Cornet)

Date de convocation : 20/09/2018

Présenté par (1), le Maire de Pornichet
A , le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le 26/09/2018
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLANIC JEAN-PAUL	
BEAUREPAIRE CHRISTIAN	
BELLIOT ROBERT	a donné pouvoir à M. Robin
BERTHELIER DOMINIQUE	Jaubard
BOUYER JOSIANE	
CARNAC JOCELYNE	Absente
CAZIN FABIEN	
CHERON AURELIE	a donné pouvoir à Mme Marchi
CHESNEAU GERARD	a donné pouvoir à M. Daguize
CHUPIN MICHELE	
CORNETI JACQUES	
DAGUIZE CHRISTOPHE	
DESSAUVAGES NICOLE	a donné pouvoir à Mme Veilleux
DEUX EDOUARD	
DONNE ANTOINE	
DUBOIS PATRICK	Absent
FRAUX VALERIE	
GILLET DOMINIQUE	a donné pouvoir à M. Beaurepaire
GUGLIELMI ANTHONY	a donné pouvoir à Mme le Pape
HUCHET YOLANDE	absente
JARDIN ISABELLE	

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2

LE PAPE DOMINIQUE	
LEVESQUE NADIA	
LOILLIEUX ARLETTE	
MARTIN FREDERIQUE	
PELLETEUR JEAN-CLAUDE	
POUSSET XAVIER	
PRUKOP CHRISTINE	
ROBIN LOIC	
RUSSELL SORAYA	
SAILLANT ALAIN	
SIMON SAMUEL	a donné pouvoir à M. Pelleteur
TRICHET FREDERIC	a donné pouvoir à Mme Berthelot

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .